



N°52 - 19 février 2025

La mise en place du pôle "Territoires" au sein du SITU

Réuni le 6 décembre dernier, le Comité Syndical de l'APGL a validé la création, au sein du Service Intercommunal Territoires et Urbanisme (SITU), d'un pôle « Territoires » réunissant trois géomaticiens faisant jusqu'à présent partie du Service Intercommunal du Numérique (SIN), et deux chargés d'études Planification du SITU, dont le nouveau responsable du pôle.

Ainsi organisé, ce pôle a pour feuille de route de superviser la plateforme Géo64 et d'accompagner les différents services de l'APGL dans le développement de prestations au service du développement territorial en exploitant les fonctionnalités du Système d'Information Géographique (SIG) dont dispose l'agence et l'important volume de données qu'elle brasse.

La pérennité de l'offre "GEO64" et des modules "Cimetières" et "Adressage"

Cette évolution conduit à ce que le SITU, et plus particulièrement son pôle « Territoires » soit désormais l'interlocuteur des collectivités - Communes, EPCI et Syndicats - qui jusqu'ici faisaient appel au SIN pour les prestations liées au SIG de l'Agence, à savoir :

- La plateforme « Géo64 » ;
- Le module « Adressage » ;
- Le module « Cimetières ».



Pour ces raisons, conformément aux nouveaux statuts de l'APGL, les collectivités concernées se trouvent, depuis le 1er janvier, être adhérentes au SITU au titre d'une cotisation annuelle « Territoires », toutes celles faisant appel au SITU pour ses missions de base étant désormais adhérentes à ce service au titre d'une cotisation « Urbanisme » ; les collectivités souhaitant bénéficier de l'ensemble des prestations fournies par le SITU étant alors redevables d'une cotisation « Territoires et Urbanisme ».

Cette évolution vise à faciliter le développement de nouvelles prestations à destination des collectivités mettant à profit les nombreuses données dont dispose le SITU issues notamment des missions qu'il réalise en matière de documents d'urbanisme, mais aussi de la production d'autres services de l'Agence. Il s'agit de mettre progressivement à leur disposition des outils informatiques de gestion de leur territoire, des « modules », pouvant aider selon leurs besoins les Communes, Communautés ou Syndicats à assurer leurs missions ou sujétions du quotidien. Certaines de ces applications sont envisagées comme pouvant participer de la réponse que les collectivités apportent dans un contexte de territorialisation de la planification écologique et de l'adaptation au changement climatique.

Les nouveaux modules en gestation

Les prochaines semaines ou prochains mois verront donc certains services de l'APGL proposer à leurs adhérents de nouveaux outils liés au SIG. Pour ce qui est des prestations proposées par le SITU, deux modules sont en préparation, dont l'un est en cours de déploiement au sein d'une Communauté de Communes :

- un module « **Portail de gestion territorial** » qui, corrélé à des objets localisés sur la base cadastrale (par incrémentation des autorisations d'urbanisme), fournit des indicateurs statistiques et graphiques sur le foncier (consommation par types, périodes), la structure du logement, de l'emploi (données INSEE), voire la vacance.
- un module « **Obligations légales de débroussaillage** » permettant de mettre en œuvre les mesures préfectorales auprès des propriétaires fonciers.

Les prestations du SITU en 2025 et les formules de cotisations selon les prestations

Par une modification du règlement du service, les missions désormais dévolues au SITU conduisent à la possibilité d'y adhérer selon trois formules de cotisations annuelles :

- **Une cotisation « Urbanisme »** pour les prestations relatives à l'application du droit des sols, à la planification et aux projets d'aménagement. Le montant de cette cotisation annuelle correspond à celui jusqu'à présent appelé par le SITU.
- ou
- **Une cotisation « Territoires »**, offrant la possibilité aux collectivités qui y souscrivent de profiter de l'accès au SIG Géo64 et aux prestations qui y sont liées. Le montant de cette cotisation annuelle correspond à celui jusqu'à présent appelé par le SIN pour pouvoir bénéficier du SIG Géo64.
- ou
- **Une cotisation « Territoires et Urbanisme »**, offrant l'accès à l'ensemble des prestations offertes par le service.

3 FORMULES DE COTISATION ANNUELLE POSSIBLES

Cotisation « Urbanisme »	Cotisation « Territoires & Urbanisme »	Cotisation « Territoires »
<p>Prestations disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renseignements et conseils ponctuels en matière d'Urbanisme / Publicités / Enseignes / <u>Pré-enseignes</u> • AMO Procédures d'urbanisme : choix prestataires et intervenants • Toutes autres interventions ne nécessitant pas de travail sur plan ou la connaissance du terrain <p>Prestations avec participations supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instructions ADS • Mise en place d'une T.A.M. • PLUi/PLU • Etudes d'aménagement, lotissements.. • Plan mobilité • Etat des lieux Obligations Légales Débroussaillage • Etat des lieux Consommation ENAF / Artificialisation • Drone • ... 	<p>Prestations disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Géo 64 : Formation, Accès, Maintenance, Assistance • Mise en place adressage (<250 adresses) et cimetière (<1300m²) • Maintenance et assistance aux modules donnant lieu à participation supplémentaire <p>Prestations avec participations supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place adressage (>250 adresses) • Mise en place cimetière (>1300m²) • Modules de gestion thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • Module Gestion des obligations Légales de débroussaillage • Module Gestion des cimetières • Portail Gestion territoriale • ... • Drone 	

Le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'APGL se tient à la disposition de ses adhérents pour de plus amples explications. D'autres informations sont néanmoins disponibles sur les onglets Missions / Tarifs / Correspondants de la page SITU du site internet de l'APGL : <https://www.apgl64.fr/>

A noter que vos interlocuteurs habituels pour Géo64 restent les mêmes et sont joignables aux mêmes coordonnées téléphoniques (Tél. : 05 59 84 94 92) ou courriel (sig@apgl64.fr).



**Service Intercommunal
Territoires et Urbanisme**

Tél. : 05 59 90 18 28
Fax : 05 59 84 59 47
service.territoires-urbanisme@apgl64.fr



Service Intercommunal
Administratif
(SIA)



Service Intercommunal
du Numérique
(SIN)



Service Intercommunal
du Patrimoine
et de l'Architecture
(SIPA)



Service Intercommunal
Voirie Réseau
Aménagement
(SIVRA)



*Agence publique
de gestion locale*

www.apgl64.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous recevez ce message sur votre courriel professionnel ou personnel parce que vous figurez dans nos bases de données en tant qu'agent ou élu d'une collectivité adhérente à l'APGL et au service expéditeur. Conformément aux dispositions du RGPD et de la « Loi Informatique et Libertés », vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur [Se Désinscrire](#)